

Peut-on concilier politique nataliste et féminisme?

Suzanne Messier

Volume 10, numéro 2, août 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Messier, S. (1981). Peut-on concilier politique nataliste et féminisme? *Cahiers québécois de démographie*, 10(2), 249–264. <https://doi.org/10.7202/600853ar>

Résumé de l'article

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrit le débat actuel au Québec, l'auteur résume les expériences menées en France et en Europe de l'Est en terme d'efficacité des politiques natalistes. Compte tenu de ces résultats et de la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail, l'auteur évalue l'impact possible de certaines mesures natalistes appliquées au Québec. Ensuite, on présente les principes qui sous-tendent l'analyse de la maternité réalisée dans une perspective féministe. Enfin, sont précisés les éléments de politique considérés essentiels à une réelle conciliation entre le travail rémunéré et la maternité pour les femmes.

Suzanne MESSIER*: PEUT-ON CONCILIER POLITIQUE NATALISTE ET FÉMINISME?

(Communication présentée au 49e congrès de l'ACFAS,
section de démographie, mai 1981)

RÉSUMÉ

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrit le débat actuel au Québec, l'auteur résume les expériences menées en France et en Europe de l'Est en terme d'efficacité des politiques natalistes. Compte tenu de ces résultats et de la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail, l'auteur évalue l'impact possible de certaines mesures natalistes appliquées au Québec. Ensuite, on présente les principes qui sous-tendent l'analyse de la maternité réalisée dans une perspective féministe. Enfin, sont précisés les éléments de politique considérés essentiels à une réelle conciliation entre le travail rémunéré et la maternité pour les femmes.

* Conseil du statut de la femme, Service de recherche, 700 boulevard St-Cyrille est, 16ième étage, Québec, Qc, G1R 5A9

PEUT-ON CONCILIER POLITIQUE NATALISTE ET FÉMINISME?

Suzanne MESSIER*

Communication présentée au 49^e congrès de l'ACFAS,
section de démographie, mai 1981

"C'est bien par l'amélioration de la condition féminine, qui comprend par nature celle de la mère, que passe toute politique démographique positive". Monique Pelletier, ministre français, déléguée à la condition féminine.

Les pouvoirs publics québécois commencent à prendre conscience que le poids démographique du Québec à l'intérieur du Canada baisse de façon notoire. Il faut dire que le Québec est, avec les pays d'Amérique latine, un des derniers pays occidentaux à vivre sa baisse de la natalité.

* Service de recherche, Conseil du statut de la femme, 700 boulevard St-Cyrille est, 16ième étage, Québec, Qc, G1R 5A9.

Mais en fait, l'effondrement de la natalité au Québec n'a absolument rien de particulier, hormis une ampleur un peu plus grande qu'ailleurs. En vingt ans, nous avons atteint le niveau moyen des pays industrialisés. Si le caractère vertigineux de la chute du taux de natalité a été plus marqué au Québec, c'est parce que traditionnellement ce taux était très élevé.

Quoiqu'il en soit, en juin 1980, le gouvernement québécois a annoncé qu'il envisageait des mesures susceptibles de favoriser les naissances. Il décidait alors d'accorder également aux femmes au foyer qui accouchent, la prime déjà perçue pour les travailleuses salariées, soit 240 \$. C'est en ces termes que le ministre des Affaires sociales ("Québec...", 1980) justifiait cette initiative:

Il est certain qu'il y a (là) un danger de diminution de la population québécoise si la tendance se maintient à la baisse. Ce problème nous préoccupe beaucoup et c'est pourquoi nous avons accentué un programme mis de l'avant par le gouvernement précédent de moduler les allocations familiales en accordant davantage aux familles de plus d'un enfant.

Plusieurs ont réagi à l'annonce de cette prime, certains en soulignant le ridicule du montant versé, d'autres scandalisés par la naïveté du gouvernement de vouloir ainsi relever le taux de natalité.

Ainsi, devant ce tollé de protestations, monsieur Lazure s'est ravisé et a déclaré que d'accorder aussi le 240 \$ aux femmes au foyer, cela constituait "un geste humanitaire plutôt qu'une véritable politique nataliste". Il a ajouté qu'une politique familiale serait élaborée "dans une optique féminine, à partir des besoins de la femme" ("Lazure...", 1980).

Lors de sa dernière campagne électorale, le Parti québécois a effectivement présenté les grands jalons d'une politique familiale qui comprendrait entre autres des améliorations au niveau des logements, des impôts et de la garde des enfants. Notre exposé ne portera pas sur ces promesses puisque ces intentions électorales n'ont pas encore été reformulées en politique gouvernementale. Nous allons plutôt, à partir

d'expériences menées ailleurs, dégager les éléments d'une politique nataliste adaptable au Québec.

1. Des expériences menées ailleurs

1.1 En France:

Selon la pensée économique classique, la France a traditionnellement été plus encline à croire que la richesse est dans les hommes (compris au sens large du terme évidemment!)¹. Elle est un des premiers pays à avoir adopté des politiques natalistes; mais, c'est principalement après la deuxième guerre mondiale que le gouvernement français, après avoir conclu que les facteurs qui avaient entraîné le déclin de la natalité étaient principalement d'ordre économique, a mis sur pied des programmes de promotion de la natalité telles les primes à la naissance.

Tous ces efforts n'ont jamais été très satisfaisants, l'équilibre démographique de la France étant compromis depuis 1974. En fait, rares sont les études qui concluent à l'efficacité des politiques natalistes mises en branle en France. Voici la conclusion à laquelle en sont arrivés les responsables d'une enquête menée en décembre 1978 par l'I.N.E.D. (A. Girard et L. Roussel, 1979, p. 582):

Les mesures qui sembleraient les plus efficaces pour soutenir la fécondité des ménages sont justement celles qui tendent à rendre plus compatible la double activité (travail à la maison et à l'extérieur).

Egalement, lors du colloque de Lille tenu en avril 1979, le directeur de l'I.N.E.D. a admis²:

Il ne semble pas qu'on puisse espérer d'un renforcement des mesures financières, un gain de naissances supérieur à 10-15%.

Toutefois, le gouvernement français poursuit sa politique et la session parlementaire du printemps 1980, il a adopté une nouvelle

¹ Voir A. Sauvy, 1963.

² M. Gérard Calot, directeur de l'Institut National d'études démographiques, a fait cette intervention en avril 1979, lors du colloque de Lille. Elle a été rapportée par M. Fresel-Losey, 1979, p. 1109.

série de mesures afin d'améliorer la situation des familles nombreuses³. En fait, les quatre plus importantes visent essentiellement à favoriser la naissance d'un troisième enfant:

- Le congé de maternité est allongé à partir du troisième enfant de quatre à six mois.
- A la naissance du troisième enfant, les allocations post-natales dorénavant remises dans le mois suivant la naissance (2 500 francs) sont majorées, ce qui porte à environ 2 500 \$ le total des montants versés par l'Etat avant et après cette naissance (10 000 francs).
- Auparavant, l'accès aux équipements collectifs d'accueil (maternelles, cantines scolaires, garderies, colonies de vacances, etc.) était réservé aux enfants des familles de trois enfants ou plus, dans les seuls cas où les deux parents travaillaient à l'extérieur. Maintenant, cet accès est étendu à toutes les familles de trois enfants, même si les parents ne sont pas sur le marché du travail.
- On a également institué un revenu minimum familial fixé à près de 1 050 \$ par mois pour une famille de trois enfants (4 200 francs).

1.2. En Europe de l'Est

La plupart des pays socialistes d'Europe ont dû faire face, il y a une quinzaine d'années, à une dénatalité grave: ils ont alors adopté diverses politiques natalistes dont l'intensité des résultats varient selon la nature et la vigueur des mesures. Roland Pressat (1979) a analysé ces variations dans six pays d'Europe de l'Est⁴ pour la période allant de 1966 à 1977.

3. Extraits de textes adoptés au Conseil des ministres du 26 mars 1980 rapportés dans Le Monde, 13-14 juillet 1980 et Brochure sur la politique familiale produite par le service d'information et de diffusion du Premier ministre de France.

4. Les six pays étudiés sont: la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

La plupart des pays ont conjugué restrictions à l'avortement et dispositions favorables à la famille. Seule la Tchécoslovaquie a stimulé sa natalité par recours essentiel à des mesures d'aide à la famille: congés de maternité payés de plus en plus étendus, maintien des droits à l'emploi au retour du congé de maternité, système d'allocations familiales et post-natales, construction d'écoles, soins médicaux gratuits, etc. Le gouvernement tchèque a exprimé en ces termes ses préoccupations en matière de politique nataliste (M. Bartosova, 1978):

Les femmes veulent avoir des enfants mais en même temps se faire prévaloir dans le domaine du travail et de la société. C'est pourquoi, le soutien de l'Etat n'est pas seulement une aide financière mais une aide de toute la société.

La politique appliquée dans ce pays semble être plus efficace qu'ailleurs: la remontée de la fécondité s'est faite à la fois moins brutale et plus ample (étalée sur la période de 1968-1974) et la remontée est moins vive que dans des pays où une politique nataliste a donné des résultats importants mais temporaires.

2. Perspectives d'efficacité des politiques natalistes au Québec

Même si au Québec, on n'a pas encore élaboré de politique nataliste réelle, une équipe de démographes de l'Université de Montréal a déjà mesuré l'impact possible de certaines mesures qui pourraient éventuellement être mises en place pour favoriser les naissances au Québec.

Tout d'abord, ces démographes ont mesuré les indices du moment pour constater (J. Henripin, 1979, p. 40):

... qu'il est à peu près certain que les couples les plus jeunes que nous avons sondés (en 1976), c'est-à-dire ceux qui se sont mariés entre 1966 et 1971, auront assez d'enfants pour assurer le remplacement de leur génération.

Toutefois, on se dit incapable de préciser ce que vont faire ceux qui les ont suivis.

Si la tendance passée se poursuit, même en se ralentissant, les couples n'auront plus assez d'enfants pour assurer, à moyen terme, le maintien de la population.

Quand à l'impact possible de diverses politiques natalistes, leurs conclusions sont sans équivoque: "à vrai dire, il semble qu'aucune mesure (financière) ne soit susceptible de les (les couples) faire broncher d'une façon vraiment significative" (J. Henripin, 1979, p. 42).

Toutefois, Jacques Henripin, le responsable de cette recherche, a suggéré lors du colloque "Naître au Québec", tenu en février 1979, trois types d'interventions qui pourraient sinon accroître la natalité, tout au moins améliorer la situation des familles:

Même si ces mesures n'étaient pas très efficaces du point de vue de la natalité, elles auraient au moins le mérite d'introduire un peu plus de justice sociale en allégeant les difficultés des chargés de famille.

Il a alors proposé de diminuer la publicité qui encourage la consommation de biens en concurrence directe avec les enfants⁵; également, on pourrait continuer à donner des compensations financières aux familles qui ont des enfants. Mais il a surtout insisté sur la troisième solution: "trouver des moyens de réduire le plus possible les difficultés où se trouvent les femmes qui veulent avoir des enfants et continuer leur vie active. Il y a là toute une réorganisation du monde du travail, de même qu'une transformation des mentalités, celle des hommes en particulier".

Ainsi, devant l'expérience de la France, devant la multitude d'exemples que nous présentent les pays d'Europe de l'Est et face aux perspectives que nous offre l'adoption de certaines mesures au Québec, on peut se demander s'il est possible de trouver une solution réelle et durable à la situation démographique précaire du Québec. Jusqu'à maintenant, on a surtout adopté des mesures économiques pour récompenser les parents à la naissance de leur enfant. Mais il y a également une nouvelle tendance qui cherche à axer de plus en plus les mesures natalistes afin qu'elles concilient mieux maternité et travail rémunéré. Alors, voyons brièvement quelle place occupent les femmes sur le marché du travail au Québec actuellement.

5. On suggère alors de se procurer des éléments de confort matériel ou intellectuel, tels une automobile, un voyage.

3. Les femmes et le marché du travail au Québec

Plusieurs accusent les travailleuses rémunérées d'être responsables de la baisse de la natalité. Il est vrai que la participation des femmes au marché du travail s'est accrue énormément au cours des vingt dernières années mais surtout au cours des cinq dernières années. L'accroissement le plus élevé a été constaté pour les groupes d'âge de 35 à 55 ans alors que le taux d'activité a triplé entre 1941 et 1980, atteignant ainsi 51%. Cette évolution a fait en sorte qu'en mars 1981, 50% des femmes en âge de procréer (entre 15 et 45 ans) sont soit en emploi, soit en chômage. Quant à l'ensemble des travailleuses rémunérées, elles forment aujourd'hui 40% de la main-d'oeuvre du Québec.

Cela étant dit, il est reconnu qu'il existe une relation entre la fécondité et la participation des femmes au marché du travail: on constate habituellement qu'une forte fécondité est associée à un plus faible taux d'activité. Mais pour vérifier si la relation inverse est tout aussi vraie, l'équipe de recherche sur la fécondité au Québec a comparé les aspirations de fécondité (soit le nombre d'enfants désirés) des mêmes femmes en 1971 et en 1976 (J. Henripin et al., 1978, p. 199). On a d'abord noté une différence appréciable (de presque 20%) entre les aspirations des femmes en emploi et celles au foyer. Toutefois, on a également constaté que la réduction des aspirations entre 1971 et 1976 a été aussi forte chez les travailleuses rémunérées que chez les autres (presque 20%).

Cette étude a donc démontré que la baisse de la natalité au Québec n'est pas exclusivement due aux changements d'attitude des travailleuses rémunérées mais aussi aux autres femmes qui ont également modifié leur comportement procréateur.

Jusqu'à présent, les expériences menées ailleurs et l'étude des impacts possibles au Québec ne sont pas concluants quant à l'efficacité des politiques natalistes. Les femmes ne semblent à peu près pas influencées par ces politiques; elles continuent d'être de plus en plus nombreuses sur le marché du travail mais le problème ne se situe pas seulement au niveau de la conciliation entre maternité et travail ré-

numéré. Le problème est plus global puisqu'il concerne également toutes les femmes.

Un autre phénomène, qui a été peu étudié par les démographes, est le fait que de plus en plus de femmes semblent avoir des enfants. Par exemple, Jeanne Stellman (1977, p. 26) a démontré qu'aux États-Unis, le nombre de femmes n'ayant aucun enfant était passé d'environ 32% en 1910 à 9% en 1974. Au Québec, le taux de célibat définitif a baissé, alors que de moins en moins de femmes intègrent la vie religieuse, rares aussi sont celles qui rejettent toute forme de vie conjugale. Et même parmi ces dernières, certaines femmes envisagent d'avoir un enfant sans vouloir vivre avec le père. Même les femmes qui, il y a 20 ans seraient demeurées sans enfant, se pressent aujourd'hui dans les cliniques de fertilité. L'expérience de la maternité est donc de plus en plus choisie par les femmes, mais celles-ci ne veulent pas résumer leur vie à cette expérience. C'est donc un cliché de prétendre que plus de femmes rejettent maintenant leur rôle de mère.

En tenant compte de toutes ces réalités, nous allons maintenant voir comment, dans une perspective féministe, nous pouvons analyser la dénatalité et surtout quels principes devraient nous guider dans l'élaboration d'une politique nataliste au Québec.

4. Les principes de la politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme

Si nous nous référons au document du Conseil du statut de la femme (C.S.F.), Pour les Québécoises: Égalité et indépendance, nous y retrouvons trois principes qui précisent bien quelle est l'optique de cet organisme à l'égard de la maternité. Premièrement, les revendications du C.S.F. n'ont jamais porté sur le nombre des maternités mais sur le droit de choisir ses maternités⁶: "Ceci constitue pour les femmes une condition fondamentale à l'acquisition et à l'exercice de leur autonomie" (1978, p. 87). Il ne s'agit pas de rejeter la maternité, mais de la vivre

6. Cela implique entre autres, le droit à la contraception et à l'avortement libre et gratuit.

pleinement et activement. Egalement, ce choix d'avoir un enfant ne doit pas exclure la possibilité pour les femmes de se réaliser dans d'autres fonctions.

Deuxièmement, le C.S.F. n'a jamais visé un accroissement des naissances mais le droit pour les femmes d'avoir des enfants en toute équité, c'est-à-dire sans être pénalisées pour avoir exercé ce droit. Conséquemment, le C.S.F. (1978, p. 258) réclame depuis toujours l'adoption de certaines mesures:

... afin que l'on respecte le principe d'égalité entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi, l'exercice du droit de maternité ne doit pas entraîner plus de désavantages que l'exercice de la fonction de père.

Troisièmement, le C.S.F. (1978, p. 165) favorise toute mesure qui saura reconnaître l'égale responsabilité des parents dans l'attribution des soins et l'éducation de leurs enfants. Le vrai remède pour résoudre à long terme le problème de la natalité réside d'une part dans le partage des tâches familiales rendu possible par des conditions de travail conciliables avec la vie familiale et d'autre part, par une reconnaissance par l'Etat des services rendus à la collectivité par les personnes qui prennent charge des enfants.

5. Un problème de conciliation ou de reconnaissance?

Il est évident que si la société ne veut pas reconnaître ces droits aux femmes, alors la tentation est forte de les culpabiliser face à la dénatalité. Mais si nous acceptons le fait qu'elles peuvent jouer d'autres rôles dans la société que celui d'être mères, alors nous devons reconnaître que les structures sociales et économiques, parce qu'elles ne se sont pas modifiées substantiellement pour mieux intégrer les femmes, sont responsables du refus des femmes de remplir concurremment leur rôle de mère et celui d'agent social.

En effet, depuis une vingtaine d'années, les femmes ont beaucoup accru leur présence sur le marché du travail; les employeurs ont trouvé profit dans ce réservoir de main-d'oeuvre à bon marché. Mais

comme le monde du travail s'est peu modifié pour faciliter l'intégration des femmes, il les a obligées à mener deux emplois de front. Pas surprenant qu'elles hésitent à se soumettre davantage à une double charge de travail.

Le problème fondamental nous apparaît être le refus de la société de reconnaître que le rôle maternel n'est pas nécessairement le seul ou le premier que les femmes doivent accomplir. La participation des femmes au développement social, culturel et économique est acceptée dans la mesure où cela ne perturbe pas l'accomplissement de leur première responsabilité.

Or, qu'un discours nataliste intervienne précisément en période où la situation économique se détériore, où le chômage atteint des sommets inégalés depuis la crise des années 30, est suspect. Assisterons-nous au même scénario qui a amené les femmes à rentrer chez elles? Espérons que non, mais on peut tout de même se demander si les efforts consentis constitueront un véritable allègement du fardeau des femmes qui ont choisi, en plus d'être mères, de jouer d'autres rôles.

6. La réponse: une solution de sacrifice ou de partage?

Toutes les études portant sur les politiques natalistes auxquelles nous avons fait référence, reconnaissent finalement que les femmes vivent un grave problème de conciliation entre le travail rémunéré et la maternité. Ces études privilégient des solutions qui font en sorte que les travailleuses puissent mieux remplir leurs responsabilités familiales. Concrètement, on leur permet de se retirer temporairement du marché du travail, comme en France pendant deux ans, le temps qu'elles s'occupent de mettre au monde et de prendre soin des jeunes enfants⁷; ensuite, on leur permet de revenir sur le marché du travail au même poste qu'elles occupaient antérieurement.

7. Au Québec, ce "privilège" est réservé aux seul(e)s employé(e)s des secteurs publics et parapublics.

A ces conditions, il est évident qu'à court terme, ces femmes ne seront pas pénalisées, réintégrant le même emploi qu'auparavant; mais à long terme, cette présence cyclique sur le marché du travail leur sera nuisible si elle est exclusive aux femmes. Comme elles n'occupent pas les meilleurs emplois, comme elles forment des ghettos dans certains secteurs, les femmes seront encore plus confinées à des postes mal rémunérés, mal protégés, et ce, grâce à des conditions de travail spécialement conçues pour elles dans la perspective où elles sont plus à même de remplir leur premier rôle de mère.

Même si ce sont les femmes qui portent les enfants, cela ne justifie pas la société de confier prioritairement aux femmes la tâche d'en prendre soin et de les éduquer. Mettre un enfant au monde est un geste social et les responsabilités qui en découlent doivent d'abord être partagées avec le conjoint. Souvent ces derniers refusent, prétextant que le marché du travail ne leur permet pas d'avoir le temps nécessaire pour vraiment remplir leur rôle de père. Le monde du travail doit alors prendre ses responsabilités pour permettre aux travailleurs des deux sexes de remplir également leurs obligations parentales⁸.

Il serait facile de rejeter ces principes en rétorquant qu'ils sont irréalisables. D'autres affirmeront que le gouvernement ne peut s'immiscer directement dans les affaires familiales, donc privées. En effet, il semble évident que l'Etat ne peut forcer les pères de famille à se sentir plus responsables de l'éducation de leurs enfants. Mais de la même façon qu'il prétend pouvoir influencer la mise au monde des enfants, le gouvernement peut favoriser le partage des tâches familiales. C'est une question de choix politique.

8. A ce sujet, le Bureau international du travail (1980) a déjà rédigé un rapport imposant contenant une série de mesures visant notamment la création de services collectifs.

Conclusion

En conclusion, le C.S.F. appuie les groupes de femmes, les centrales syndicales et les autres groupes de pression qui réclament des mesures permettant aux femmes de jouer d'autres rôles dans notre société que celui de mère. Il s'agit maintenant pour le gouvernement d'intégrer ces mesures dans une politique, peu importe qu'on la qualifie de nataliste, familiale ou même-féministe.

Alors, comment aurons-nous concilié politique nataliste et féminisme? Tout d'abord, en définissant clairement que les objectifs poursuivis sont de nature à faciliter les responsabilités parentales et non pas exclusivement maternelles; en respectant le choix des mères d'aller ou de demeurer sur le marché du travail et en incitant le partage des tâches familiales. Ainsi, l'accroissement du nombre des naissances ne se fera pas en accentuant encore les injustices dont sont victimes les femmes, mais grâce à leur épanouissement dans un monde qui les respecte et qui respecte les besoins des enfants eux-mêmes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BONNOT, Gérard, 1978, "Le berceau vide de notre avenir", le Nouvel Observateur, (25 septembre): 54-56.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 1980, Egalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes: travailleurs ayant des responsabilités familiales. Conférence internationale du travail, Genève, 66e session, rapport VI (1), 77 pages, et rapport VI (2), 132 pages.
- BARTOSOVA, Milada, 1978, L'évolution démographique en Tchécoslovaquie, Institut de recherches du travail et des affaires sociales, Tchécoslovaquie, 4 pages.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE, 1979, Rapport des délibérations du colloque du C.A.S.F. sur le thème: "Naître au Québec", février 1979. Sommaire des commentaires formulés par madame Claire Bonenfant, présidente du C.S.F., Québec, p. 72-73.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978, Pour les Québécoises: Egalité et indépendance, Editeur officiel du Québec, 335 pages.
- FRANCE PREMIER MINISTRE, Brochure sur la politique familiale, Service d'information et de diffusion, mise à jour, juin 1980.
- FRESEL-LOSEY, Michel, 1979, "Le colloque de Lille: la baisse de la fécondité. Limites et opportunités d'une action des pouvoirs publics". Population 34-6 (novembre-décembre): 1101-1114.
- GERVAIS-MEUNIER, Michèle et Jacques HENRIPIN, "Les mesures gouvernementales relatives à la population du Québec", Annuaire du Québec 1977-1978, p. 239-248.
- GIRARD, Alain et Louis ROUSSEL, 1979, "Fécondité et conjoncture. Une enquête d'opinion sur la politique démographique", Population 34-3 (mai-juin): 567-588.
- HENRIPIN, Jacques, 1979, "A propos des futurs citoyens à engendrer et à former", Cahiers québécois de démographie, 8-2 (août): 29-46.
- HENRIPIN, Jacques, Evelyne LAPIERRE-ADAMCYK, Nicole MARCIL-GRATTON et Paul-Marie HUOT, 1978, Fécondité du Québec, enquête-rappel 1976. Rapport de recherche 1975-1977, Université de Montréal, Département de démographie, 221 pages.

- LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne, 1979, "Fécondité et besoins de réalisation personnelle", Cahiers québécois de démographie 8-2 (août): 15-28.
- "Lazure songe à verser à l'automne, une allocation à la femme au foyer", 1980, Le Soleil, (juillet): B-1.
- PRESSAT, Roland, 1979, "Mesures natalistes et relèvement de la fécondité en Europe de l'Est", Population 34-3 (mai-juin): 533-548.
- "Québec pourrait verser 240 \$ à la femme au foyer qui accouche", 1980, Le Soleil, (11 juin): A-2.
- SAUVY, Alfred, 1963, Théorie générale de la population, Presses universitaires de France, Paris, 3^{ème} édition, 371 pages.
- SEROUSSI, Sophie, 1978, "La baisse de natalité: des raisons biologiques", Science et vie, 731 (août): 18-21.
- SULLEROT, Evelyne, 1978, La démographie de la France. Bilan et perspectives, Conseil économique et social, Paris, 260 pages.
- STELLMAN, Jeanne, 1977, Women's Work, Women's Health, Pantheon Books, New York, 262 pages.